

Rapport Groupe de travail Belgian Grid

1er octobre 2024

Date **1er octobre 2024**

Organisateur **Jan Voet**

Naam	Voornaam	Bedrijf	Attendance
Aertsens	Walter	Infrabel	T
Bayart	Pierre	BSTOR	P
Canière	Hugo	BOP	P
Gorleer	Wim	BASF	T
Harlem	Steven	Luminus	P
Laleman	Ruben	Engie	P
Macau	Aurore	Virya Energy	T
Malbrancke	Marc	Synergrid	T
Pary	Maximilien	TotalEnergies Renewables International	T
Van Bossuyt	Michaël	FEBELIEC	P
Van De Keer	Lieven	BSTOR	P
Van den Waeyenberg	Sofie	CREG	T
Stragier	Hans	Yuso	P
De winter	Christophe	Otary	P
Herman	Sofie	Storm	T
Vanwynsberghe	Frank	BASF	P
Eysermans	Linde	BASF	P

P: Physical

T:Teams

Procès-verbal

Auteur **François Dessain**

Statut

Draft

Version finale

1. Agenda

1. GDC - GU Flex
2. Federal Development Plan – résultats de l'enquête
3. Processus de conformité
4. Contrat de Raccordement - statut
5. Contrat d'Accès - statut

Next WGBG dates & 2025

2. Rapport

2.1. GDC - GU Flex

Elia est consciente qu'étant donné le timing du processus convenu, il est difficile pour les parties présentes de déjà s'exprimer sur le nouveau GDC dans le cadre de cette discussion sur la procédure de raccordement.

La session d'aujourd'hui et les 3 prochains workshops devraient aider à la compréhension du nouveau GDC.

Lien vers le rapport de consultation :

[Consultation Report Connection with Flexible Access Design Note](#)

La CREG précise qu'elle est en train de passer en revue la note de l'Article 1 à 61. La CREG décidera de ce qu'il convient de reprendre in fine dans le GDC. En fin de compte, la CREG consultera publiquement après ce passage en revue sur base des changements qu'elle souhaite apporter.

Elia précise que durant le workshop du 10 octobre, une proposition de règles de transition sera présentée ainsi que les moments auxquels un amendement peut être repris.

La proposition de Code de Bonne Conduite d'Elia reprend d'ores et déjà les modifications suivantes basées sur les remarques des parties de marché :

- l'approche sérielle est rejetée par les différentes parties de marché ;
- les jalons chronologiques seront toujours posés à la commande de l'EOS / EDS, cela ne peut pas simplement être ASAP ;
- le moment de réservation de capacité doit être le même quelle que soit la technologie retenue et enregistrée lors de la commande de l'étude de détail ;
- Réduction de la durée de réservation (120 j) qui peut être prolongée une seule fois seulement (au terme de ce délai, il convient de signer un contrat de raccordement) ;
- la garantie financière sera exigée comme expliqué auparavant à la signature du contrat de raccordement, la formule utilisée pour définir le montant de la garantie financière sera reprise dans le contrat de raccordement à venir ;
- les milestones des différentes procédures d'études seront repris dans le même contrat de raccordement ;

Febeliec demande si des alternatives à la garantie financière sont explorées car la garantie financière peut constituer un facteur bloquant dans le cas de certaines multinationales.

Elia répond que les modalités détaillées seront exposées dans le contrat de raccordement.

Febeliec demande d'avoir accès au texte du GDC

Elia Le GDC sera accessible on-line dès demain (2 octobre)

[Code of Conduct Proposal Elia](#)

Elia continue en précisant que la procédure « fast track » n'est possible que si elle n'est pas discriminatoire. Le principe du « fast track » est introduit dans le code de bonne conduite. Chaque étude commence par une étude d'orientation, à moins qu'Elia ne décide qu'un traitement accéléré est possible. Une procédure accélérée n'est possible que sous certaines conditions, par exemple s'il ne peut y avoir une autre demande pour la même capacité. Un autre changement par rapport au code de bonne conduite actuel concerne le délai de réalisation d'une étude. Ce délai sera désormais de 120 jours ouvrables à compter de la commande de l'étude, tant pour l'EOS que pour l'EDS.

Febeliec insiste sur le fait qu'il devrait s'agir d'un maximum qui ne peut pas être dépassé.

Elia confirme à l'exception d'un dossier flex où cela pourrait être prolongé. Pour l'étude de détails dans certains cas une étude de modernisation à faire valider par le régulateur serait nécessaire et cela pourrait donc également représenter une exception en termes de délais.

Luminus demande quelques clarifications sur les délais prévus dans le cadre de cette nouvelle proposition.

BSTOR demande si la CREG pose des questions sur le respect du délai de 120 jours

Febeliec rappelle que les problèmes de ressources humaines d'Elia ne devraient pas avoir d'impact sur les délais.

Elia répond que l'allongement du délai (auparavant 40j) est dû à la complexité des demandes, le volume jamais connu auparavant et la présence de questions comme la flex et la modernisation. La prolongation jusqu'à 120 jours devrait être un maximum.

BSTOR insiste sur l'importance de l'homogénéité des délais entre les différentes régions belges. Par ailleurs BSTOR fait la nuance entre l'éventuel délai trop long pour l'étude et le fait que les problèmes de délai aient un impact sur le résultat même de l'étude ce qui est encore plus grave. Cela a surtout de l'impact sur l'EDS mais aussi sur l'EOS.

Febeliec estime que les industriels seront toujours les perdants du modèle proposé du fait de la localisation des zones de tension.

Elia constate au contraire que toutes les régions sont touchées de la même façon par une hausse exponentielle des demandes

BSTOR demande quel est le cadre de référence. BSTOR est d'avis qu'il devrait y avoir un nombre maximum d'EDS qu'une entreprise peut commander simultanément. BSTOR déplore également ne recevoir que de l'input brut lors de l'étude de détails. BSTOR souhaite par ailleurs qu'il y ait de la transparence dans les EOS (pourquoi un contrat avec raccordement permanent est refusé par exemple), estime que la vitesse à laquelle elle reçoit l'input est trop lente et ne voit pas dans quelle mesure le GDPR pourrait constituer un facteur bloquant à la transparence.

Elia insiste sur la prudence nécessaire dans le cadre du partage d'informations afin de sauvegarder la confidentialité. La méthodologie sera également revue avec la CREG. Elia explique aussi devoir trouver une balance dans ce qui peut être communiqué aux différentes parties tout en respectant la confidentialité.

BSTOR constate que beaucoup d'attention est portée sur le raccordement flex mais que le coût du raccordement est considéré uniquement à un très high level. BSTOR constate également que le délai des études reste très long (et pense qu'il y aurait moyen de raccourcir les délais administratifs). Enfin, BSTOR souhaiterait savoir comment la charge est répartie.

Elia répond que de nouveaux Key Account Managers ont été engagés ce qui devrait améliorer les délais. Elia explique également que les difficultés actuelles sur la supply chain ont un impact sur les délais. Elia étudie chaque fois s'il est possible de classer la demande comme un minor change plutôt que comme un EOS/EDS (ce qui permet de plus rapidement réserver la capacité et de signer un contrat de raccordement). Elia rappelle également qu'un EOS ne constitue pas une garantie de disponibilité (tout peut changer lors d'une autre commande d'un jour à

l'autre). Il n'y a pas de réservation de capacité au stade EOS, seulement à partir de l'étude de détail.

BSTOR souligne qu'étant donné ce mode opératoire, l'importance du respect des délais est d'autant plus grande.

Febeliec déplore un manque de clarté dans la situation actuelle sur la garantie financière ;

Elia abordera les détails et les modalités pratiques dans le cadre de la révision du contrat de raccordement ;

Luminus demande si la hauteur de la garantie financière va diminuer au fur et à mesure de l'avancement du projet (au fur et à mesure de l'atteinte des milestones). Luminus s'interroge par ailleurs sur l'absence de montant/mode de calcul dans le CoC ;

Elia rappelle encore une fois que les détails seront abordés dans le cadre de la révision du contrat de raccordement ;

Infrabel est d'avis que dans certains cas la garantie financière ne devrait pas s'appliquer (minor change).

Elia clarifie que la garantie financière est uniquement liée à une demande d'augmentation de capacité, afin de s'assurer que la capacité n'est pas réservée pour rien. Mais il peut y avoir des cas de minor change qui exigeront une garantie financière.

Febeliec fait part de sa crainte que certains projets ne soient arrêtés du fait de la hauteur excessive de cette garantie financière (parfois dissuasif en termes de procédure d'approbation pour de grandes entreprises multinationales). Il existe, selon Febeliec, d'autres manières de s'assurer du sérieux d'une demande.

Les parties de marché font remarquer qu'il est surprenant d'exiger une garantie financière si le projet ne peut être entamé que dans le futur (du fait de l'absence de disponibilité dans l'immédiat) (l'idée étant que personne n'est bloqué dans ses demandes car Elia n'est quand même pas prêt) ;

Elia rappelle que la capacité est quand-même déjà réservée.

BSTOR suggère à nouveau que la garantie financière soit constituée à l'avance ;

Elia rappelle l'importance d'avoir signé le contrat de raccordement après 70 jours (au total donc 120+70 en comptant le temps de l'étude). Donc à la fin du deuxième délai de 120 jours, le contrat doit être prêt). **Elia** rappelle encore que la Flex sera abordée à nouveau plus en détails lors du workshop du 10 octobre ;

BSTOR fait remarquer que l'on ne peut tout de même pas demander un recalcul après la signature du contrat de raccordement et trouve donc bizarre que l'on doive payer au moment de la signature. **BSTOR** demande également si les DSOs ont le même processus pour un raccordement.

Elia répond que les DSOs suivent un processus différent. Cela peut faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain WG BG.

Febeliec est d'avis que tout ceci n'est pas encore très mûr et qu'elle considère que c'est tout au plus une première étape sur laquelle la nécessaire concertation devra encore avoir lieu.

2.2. Federal Development Plan

Elia expose les changements principaux intervenus dans l'arrêté royal ainsi que les résultats du sondage organisé par **Elia** durant l'été sur les priorités des parties de marché quant à ce prochain plan.

Elia rappelle par ailleurs le timing et les dates clefs prévus pour ce prochain plan.

Febeliec déplore qu'il n'y ait pas suffisamment de chiffres dans le plan précédent et trouve donc que cela tend plus vers une liste de projets qu'un véritable plan.

Elia fait remarquer qu'il y a quand-même plusieurs CBA dans le plan et rappelle qu'il ne s'agit pas non plus d'un rapport d'étude. Il n'est pas non plus possible de faire un CBA pour chaque petit projet. Le document est déjà très volumineux et ça le ferait exploser.

Febeliec trouve que « c'est trop à prendre ou à laisser ». Febeliec constate qu'il y a 2 volets : le fonctionnement du marché d'une part et les scénarios et business case d'autre part. Febeliec souligne que dans le cadre d'un tel plan d'investissements, il faut éviter les 2 écueils du surinvestissement d'une part mais aussi du blocage généralisé (cfr Pays-Bas) d'autre part. Febeliec déplore qu'il n'y ait pas moyen d'estimer l'impact du Federal Development Plan. Febeliec estime que les annexes sont une bonne approche et qu'il faut également penser à rendre les informations disponibles en dehors du WGBG. Febeliec rappelle enfin que certains projets peuvent être peu coûteux par rapport au bénéfice qu'ils représentent. Pour conclure, Febeliec dit ne pas toujours trouver le lien entre le blue print et le Federal Development Plan.

Engie remarque que si l'on prend l'exemple de Ventilus/Boucle du Hainaut, même avec le plan sous les yeux, il n'est pas clairement spécifié ce qui sera le tracé final (comparé au tracé initial) après recours, contestations et éventuels surcoûts.

Les parties de marché remarquent que l'on reprend des études concernant le développement offshore alors que tous les accords ne sont pas encore acquis.

Elia répond que le FDP n'est pas destiné à reprendre les détails de chaque projet ainsi que le plan financier détaillé.

Par ailleurs, Elia rappelle que le Federal Development Plan n'a pas vocation à être un document de suivi de tous les projets.

BSTOR demande dans le cadre de quel workshop les travaux du FDP sont discutés ?

Elia répond qu'il y a une demande générale pour une plus grande implication des parties prenantes dans la préparation du plan. Tout d'abord, les scénarios de la taskforce seront également organisés pour la nouvelle édition (bien qu'ils puissent évoluer). Outre les macro-données (à l'échelle de la Belgique), nous fournirons également une granularité plus régionale sur les données de charge spécifiques (données exactes et format à définir).

Par ailleurs, Elia a également l'intention de lancer une Taskforce sous l'égide du WGBG pour approfondir certains projets: par exemple, présenter l'analyse des variantes des projets d'interconnexion, des nouveaux développements offshore, ... (à déterminer).

De cette manière, le groupe de travail sera davantage impliqué dans la préparation du plan.

2.3. Processus de conformité

Elia présente l'évolution apportée au processus de conformité rendu nécessaire par l'évolution du système caractérisée par une pénétration importante de l'électronique de puissance et des gros convertisseurs.

Febeliec demande en préambule si cette évolution est en accord avec le RFG 2.0 (en cours d'approbation).

Elia confirme que l'évolution proposée est en ligne avec le RfG actuel et son évolution en cours **BOP** remarque que si l'utilisateur de réseau n'a pas de solution sur le processus d'amélioration, cela pourrait déboucher sur un blocage dans le processus de conformité.

Elia répond que si au moment de la demande de raccordement, un risque (via l'indicateur de concentration) est détecté, Elia réalise des études préliminaires de faisabilité sur base du modèle générique de la future installation afin d'assurer la faisabilité technique de la connexion de l'installation et d'anticiper les potentiels investissements réseaux nécessaires.

Elia précise encore que la conformité de l'installation est bien entendu un « must » et que l'éventuel « retuning » de l'installation ne devrait pas bloquer le processus FON. Le but d'Elia est toujours de parvenir à détecter tous les risques en amont. Elia veut éviter de devoir revenir chez le GU par après pour demander un retuning afin de pouvoir éventuellement raccorder une installation future d'un autre GU.

BOP demande si dans le cas où le tuning d'autres installations sont nécessaires pour la conformité, le demandeur doit attendre que ces derniers soient conformes pour l'obtention du FON et constitue un risque en suspens pour le client.

Elia répond qu'en cas de « re-tuning », l'installation existante gardera son FON (et a prouvé avoir appliqué le « best effort »). L'idée est que le fine tuning de la solution soit possible. Il sera simplement demandé au GU d'avoir la flexibilité de permettre d'évaluer une réadaptation de ses performances afin de faciliter le développement du réseau pour d'autres GUs.

Elia suggère que les participants au WGBG envoient leurs questions d'ici le prochain WGBG de façon à pouvoir revenir sur ce Q&A lors de la prochaine réunion.

BSTOR aborde la question des « grids compliance test » pour lesquels il est, dans l'état actuel des choses, difficile d'obtenir les détails de la procédure (pas d'information disponible online). BSTOR déplore également l'absence d'information sur la façon dont les tests vont se passer. BSTOR estime enfin que la procédure d'approbation devrait être publique.

Elia répond qu'il existe un document présentant la procédure qui est seulement high level. Le détail du processus est au cas par cas. La question ouverte est la façon de réaliser certains tests. Ces tests étant au cas par cas. Le reste de la procédure est assez générique et Elia est ouvert à compléter le document si besoin est.

Le document explicitant les procédures est généralement envoyé en annexe avec la demande d'EDS et il est public.

2.4. Contrat de Raccordement

Elia présente les nouvelles timelines suite au retrait de la demande d'approbation du contrat auprès des régulateurs.

BASF estime que la période prévue pour la consultation publique est trop courte, a fortiori si cela se passe durant les congés de Noël.

Elia en prend bonne note et prévoira le délai nécessaire tenant compte de cette période de vacances.

Les parties de marché soulignent l'importance d'intégrer les nouvelles notions telles que la garantie financière et les nouvelles procédures lors des études EON/FON.

2.5. Contrat d'Accès

Le timing prévu est légèrement adapté (cfr slide 48) du fait du glissement de la consultation sur le contrat BRP.

Le timing exact d'approbation est sous réserve car dépendant également de l'approbation des régulateurs.

Elia rappelle la nouvelle structure du Contrat d'Accès.

Febeliec demande si Elia a tenu compte du timing du contrat BRP et de la fin de la LOI.

Elia confirme que le timing a été adapté afin de tenir compte de la deadline de la LOI sur le sujet BRP.

Post meeting: étant donné qu'Elia n'obtiendra plus l'approbation du contrat BRP cette année, la lettre d'intention sera prolongée. Elia contactera les parties concernées.

3. Planning next meetings :

Le prochain Workgroup Belgian Grid sera organisé le 13 décembre 2024.

Les réunions de 2025 sont prévues aux dates suivantes :

27 Mars	13:30u – 16:30u
10 Juin	09:30u – 12:30u
5 Sept	09:30u – 12:30u
2 Dec	09:30u – 12:30u

La réunion est clôturée dans la mesure où tous les sujets ont été épuisés.